

ACCOMPAGNER LES ADAPTATIONS DE L'ÉCONOMIE BLEUE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif prioritaire 5

Promouvoir une économie bleue durable sur le territoire.

Fonds mobilisé
et montant

Fonds mobilisé : FEAMPA

Enveloppe totale dédiée à la fiche-action :
712 500 €

Descriptif synthétique
du contenu et objectifs
prioritaires en lien avec
la stratégie

Contexte et enjeux :

Le changement climatique d'origine anthropique expose l'océan et ses écosystèmes à des conditions sans précédent. Réchauffement de l'océan, élévation du niveau de la mer, acidification, désoxygénation ou encore multiplication des événements extrêmes sont autant de phénomènes liés au changement climatique ayant des conséquences croissantes sur l'environnement maritime. Associée aux pressions issues des activités humaines, la combinaison de ces différents impacts aggrave la vulnérabilité des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que celle de l'ensemble des activités qui en dépendent. Les acteurs de l'économie bleue sont tous touchés par ces phénomènes dont les scientifiques prévoient une accélération dans les prochaines années et en particulier les pêcheurs et aquaculteurs qui dépendent de l'évolution de la ressource halieutique.

Résultats attendus :

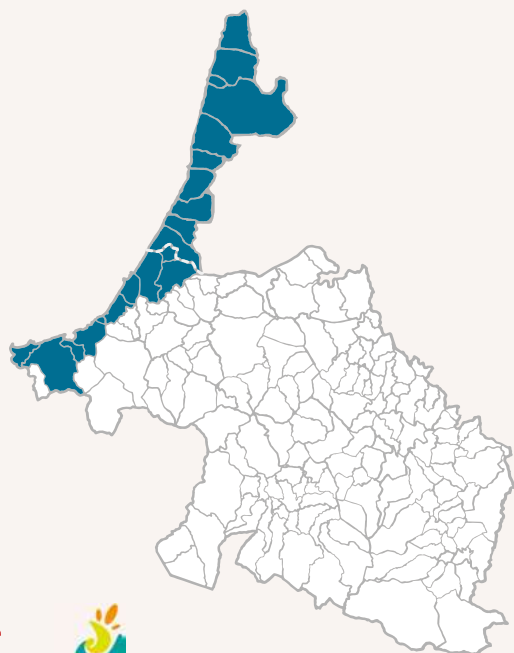
Les actions doivent permettre de/d' :

- limiter les pressions anthropiques sur les ressources naturelles et le milieu marin et littoral liées aux activités de l'économie bleue en mettant en œuvre et en valorisant des pratiques durables en vue de préserver les milieux ;
- mieux mesurer les effets du changement climatique sur les activités de l'économie bleue, améliorer la connaissance du milieu marin et de ses évolutions pour renforcer leur durabilité, leur agilité et leur résilience face aux changements ;
- rendre les filières de l'économie bleue actrices de la préservation des biens communs en réduisant leur impact sur l'environnement et en favorisant les synergies pour agir ensemble sur la préservation du milieu ;
- anticiper l'évolution des métiers et de l'économie bleue en général pour mettre en place des mesures d'adaptation, d'appropriation, de correction ;
- pérenniser les emplois de l'économie bleue sur le long terme et en particulier les emplois de la pêche et de l'aquaculture plus sensibles aux évolutions du milieu.

Types d'actions
soutenues

- actions de valorisation de ressources marines ;
- réduction et valorisation des déchets organiques et non organiques ;
- préserver la biodiversité marine et littorale ;
- étudier et préserver la qualité des eaux en vue de protéger le milieu marin ;
- reconnaître et valoriser les pratiques durables (dont travail collectif sur la saisonnalité des ressources) ;
- études prospectives sur les évolutions du milieu marin et littoral à court, moyen et long terme, notamment liées au changement climatique, et leurs conséquences sur les métiers et l'économie ;
- actions et outils de sensibilisation, d'information, de vulgarisation pour les différents acteurs ;
- recherche et expérimentation de solutions d'adaptation ;

Types d'actions soutenues	<ul style="list-style-type: none"> → actions et outils d'accompagnement des acteurs à l'anticipation des changements (tableaux de bord, outils d'aide à la décision, plans de formations, services support, etc.); → actions de préparation à la coopération ou de coopération.
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur de réalisation (cf. PN FEAMPA) : <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'opérations soutenues
Indicateur(s) de résultat associé(s)	Indicateurs de résultats (cf. PN FEAMPA) : <ul style="list-style-type: none"> • emplois créés (ETP) • actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons • entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information • activités de coopération entre parties intéressées
Taux de subvention	<p>Taux d'aide publique max. 100%, un autofinancement de 20% minimum est attendu.</p> <p>Le taux d'intensité de l'aide publique sera défini en fonction du régime d'aide applicable et dans la limite du taux maximal réglementaire FEAMPA.</p> <p>La subvention attribuée sera composée pour moitié de crédits FEAMPA et pour moitié de crédits régionaux.</p>
Montant minimum de subvention FEAMPA	2 500 €
Montant maximum de subvention FEAMPA	350 000 €
Périmètre géographique concernée	Sont concernées par cette fiche-action les 20 communes du littoral Pays Basque – Sud Landes.



20 communes économie Bleue

Anglet (64)	Capbreton (40)
Bayonne (64)	Labenne (40)
Biarritz (64)	Messanges (40)
Bidart (64)	Moliets et Mâa (40)
Boucau (64)	Ondres (40)
Ciboure (64)	Seignosse (40)
Guéthary (64)	Soorts-Hossegor (40)
Hendaye (64)	Soustons (40)
Saint-Jean-de-Luz (64)	Tarnos (40)
Urrugne (64)	Vieux-Boucau (40)